

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maguy Béliveau

<https://www.cadre21.org/membres/f39d36446f83704e69b668f7>

Date d'obtention : 2024-01-16 16:40:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens; Protocole clairement expliqué qui assure une prise en charge immédiate. En suivant le guide, nous évitons de contrevenir aux lois ou de nuire à l'enquête qui pourrait suivre. De plus, cette méthode assure une compréhension commune entre tous les intervenants donc, des interventions cohérentes. De cette façon, lorsque vient le temps d'intervenir, nous évitons d'improviser ce qui parfois pourrait nuire à la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout d'abord, je vais éviter l'improvisation et surtout je serai en mesure d'appliquer un cadre légal. Avant la formation, j'ignorais ce que j'avais le droit de faire ou ne pas faire. Mes prochaines interventions seront davantage structurées et en concertation avec le service de police. En fait, je risque moins de nuire à la victime ou à l'enquête en appliquant cette méthode. Je serai davantage confiante lors de mes prochaines interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de suivre chacune des étapes en lien avec mon rôle d'intervenante. Étant maintenant informée du rôle de chacun des intervenants, il sera plus facile de travailler en concertation avec les services internes et externes. Je ferai particulièrement attention à ne pas nuire à l'enquête en posant de gestes illégaux (ex; regarder les images, en évitant de confisquer l'appareil si je soupçonne qu'il contient des images).